

PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Thiers  
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

**COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000  
VALLEES ET PIEMONTS DU NORD-FOREZ**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2013**

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR8301051 « Vallées et piémonts du Nord-Foréz » s'est tenue en Mairie d'Olmet sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, Sous-Préfet de Thiers.

Sont présents :

Gilles TRAIMOND	Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne
Philippe ANTOINE	DDT du Puy-de-Dôme
Michel MESBAUER	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Laurent LATHUILLIERE	Office National des Forêts, agence montagnes d'Auvergne
Laure PELISSIER	Office National des Forêts, bureau d'études Auvergne-Limousin
Pascal FARGE	Centre Régional de la Propriété Forestière
Emilie BOITHIAS	Parc Naturel Régional Livradois-Foréz
Pierre-Emmanuel MULOT	Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise
Jany BROUSSE	Maire d'Olmet
Élisabeth HUGUEVILLE	Conseillère municipale d'Olmet
Philippe GARLASCHI	Fédération départementale des chasseurs
Stéphane HENRY	Fédération départementale des propriétaires forestiers sylviculteurs
Benoît RENAUX	Conservatoire Botanique National du Massif-Central

Sont excusés : le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Puy-de-Dôme, la Commune de Sainte-Agathe, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.

Monsieur le Sous-Préfet remercie Madame le Maire d'Olmet d'accueillir le comité de pilotage du site, puis rappelle l'ordre du jour :

- validation de nouveau document d'objectifs (Docob) du site,
- définition des actions pour 2014.

Il demande au préalable au représentant de la DDT de faire un point sur la modification du périmètre du site. M. ANTOINE indique que le nouveau périmètre, validé par le comité de pilotage le 4 novembre 2011, a été soumis à la consultation des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés. Sur les 4 avis reçus, 3 étaient favorables et 1 défavorable. L'avis défavorable, exprimé par une commune, s'appuie sur des craintes et n'apporte pas d'arguments techniques remettant en cause le tracé du périmètre proposé. Le périmètre validé en 2011 pourra donc être transmis avec avis favorable du Préfet au Ministre chargé de l'écologie dans les prochains jours et sera dès lors opérationnel.

Monsieur le Sous-Préfet donne ensuite la parole à Laure PELISSIER, animatrice du site pour le compte de l'Etat.

En préambule, Laure PELISSIER rappelle les principales caractéristiques du site, présente les habitats et les espèces d'intérêts communautaires qui ont justifié sa désignation.

### ***Réactualisation du document objectifs :***

Le Docob actuel a été validé par le comité de pilotage en 2002. Du fait de son ancienneté, une réactualisation est nécessaire. Des réunions de travail ont eu lieu en 2011 sur les thèmes de la forêt, de la tourbière et des éboulis, et des orientations de gestion ont été présentées lors du précédent comité de pilotage.

Le projet de nouveau Docob a été mis à disposition des membres du comité de pilotage sur le site de la DDT préalablement à la réunion.

Les objectifs et les mesures proposées sont présentées en séance. Le diaporama de la présentation est joint au présent compte-rendu.

### ***Principaux échanges relatifs aux mesures proposées :***

- *Mesures G2 « Restaurer et maintenir la boulaie » :*

Benoît RENAUX, du Conservatoire Botanique du Massif Central, estime que l'élimination des nombreux semis d'épicéas doit être réalisé rapidement, avant que cela ne nécessite des travaux de restauration plus lourds. Il explique que l'envahissement de cette espèce exotique (pour l'Auvergne), constitue une menace pour cet habitat.

- *Mesure G3 « Conserver et développer une trame de vieux bois » :*

Benoît RENAUX souligne l'importance du maintien du bois mort et précise qu'un quart des espèces forestières en dépendent.

Le comité de pilotage décide de faire passer cette mesure de la priorité 2 à la priorité 1 (plus forte).

- *Mesure G6 « Maintenir la lande en luttant contre l'invasion naturelle par les ligneux »*

Pierre-Emmanuel MULOT interroge sur la nécessité d'intervenir sachant que la fermeture de la lande est un processus naturel. Laure PELISSIER précise qu'une intervention ne sera réalisée qu'en cas de nécessité et sur de faibles surfaces. Philippe ANTOINE rappelle qu'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire et qu'il convient de veiller à sa préservation. Laurent LATHUILLIERE précise qu'il est également intéressant de conserver une mosaïque de milieux, pour l'avifaune notamment. Benoît RENAUX estime qu'effectivement il est important de raisonner au cas par cas, en fonction de l'évolution constatée, et au regard de l'intérêt pour la biodiversité.

- *Mesures G7 « Conserver les éboulis siliceux » et G8 « Conserver la prairie »*

Il est précisé que des interventions sur ces milieux seront proposées si nécessaire, lorsque nous aurons une idée plus précise de la dynamique de la végétation.

- *Mesure G9 « Aménager et entretenir un gîte pour les chauves-souris dans la maison forestière d'Ayguebonne »*

M. le Sous-préfet demande quel est l'intérêt de créer des gîtes artificiels. Laurent LATHUILLIERE explique que plusieurs de ces espèces d'intérêt communautaires, déjà présentes sur le site, affectionnent les bâtiments et que l'aménagement d'un nouveau gîte permettra de soutenir ses populations.

- *Mesure A1 : « Identifier les propriétaires et leur apporter un appui pour la signature de la charte et des contrats Natura 2000 »*

M. le Sous-Préfet demande quel sont les avantages pour le propriétaire en termes de conseil. L'ONF, la DREAL et le PNR Livradois-Forez expliquent que la promotion de la charte Natura 2000 auprès des propriétaires permet de les informer, de les sensibiliser aux enjeux du site, et le cas échéant de les conseiller sur les modalités de gestion de leurs parcelles, sachant que l'objectif est d'appliquer une gestion « douce », qui correspond la plupart du temps au maintien des pratiques actuelles. Pour le cas notamment de la gestion forestière, il est convenu que le conseil au propriétaire devait constituer un élément important dans l'animation du site.

Récapitulatif des objectifs et des mesures proposées :

Objectifs	Mesures	Priorité
<b>A. Favoriser une gestion forestière respectueuse des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées</b>	C1. Élaborer des itinéraires sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie	1
	G1. Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires	1
	G2. Restaurer et maintenir la boulaie pubescente	2
	G3. Conserver et développer une trame de vieux bois	1
<b>B. Conserver et favoriser le développement des tourbières et autres zones humides</b>	G4. Maintenir et favoriser une dynamique turfigène dans la tourbière d'Ayguebonne	1
	G5. Adapter l'exploitation forestière à la conservation des sphaignes	1
<b>C. Maintenir les milieux ouverts</b>	G6. Maintenir la lande en luttant contre l'invasion naturelle par les ligneux	3
	G7. Conserver les éboulis siliceux	3
	G8. Conserver la prairie en luttant contre l'envahissement des ligneux	3
<b>D. Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	G9. Aménager en entretenir un gîte créé dans le grenier de la maison forestière	2
	G10. Créer des mares et des ornières	3
<b>E. Limiter les risques de dégradation de la végétation</b>	P1. Évaluer l'impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire	3
<b>E-bis. Préserver les espèces aquatiques de rivières et leurs habitats</b>	G.11. Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments	3
	G.12. Gérer les milieux forestiers des bords de cours d'eau de manière adaptée au milieu	3
	G.13. Surveiller et contenir les espèces animales invasives et/ou nuisibles	3
<b>F. Suivre la mise en œuvre du DOCOB</b>	A1. Identifier les propriétaires et leur apporter un appui pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000	1
	A2. Assurer la veille sur les projets dans le site	1
	A3. Organiser et animer des réunions de groupe de travail et de comité de pilotage	1
	A4. Assurer une cohérence avec les programmes en cours	1

<b>G. Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site</b>	C2. Organiser des réunions d'information sur la gestion de la hêtraie	1
	C3. Informer les propriétaires sur les outils Charte et contrats Natura 2000	1
	C4. Informer les autres usagers et le grand public	2
<b>H. Connaître l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site</b>	S1. Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne	1
	S2. Connaître et conserver les éboulis siliceux	1
	S3. Préciser l'état de conservation des autres habitats	1
	S4. Étudier et suivre les populations de chauves-souris	3
	S5. Observer les effets des interventions de restauration sur la faune	3
	S6. Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire	3

Le budget prévisionnel :

La DREAL précise que le budget indiqué pour les actions d'animation et de suivi (134 450 € sur 7 ans) est sur-évalué par rapport aux capacités actuelles de l'Etat pour le soutien de Natura 2000 (seul financeur sur ce site). Cela représente donc un optimum souhaité, mais le montant réel sera en-deça et dépendra des crédits disponibles et des opportunités d'actions.

**Programme d'actions pour 2014 :**

Les actions proposées sont les suivantes :

Animation – communication :

- Élaborer les fiches techniques des itinéraires techniques sylvicoles.
- Informer les propriétaires sur les outils charte et contrats : envois de courriers, prise de contacts.
- Organiser des rencontres avec eux en partenariat avec le CRPF pour les inciter à s'engager dans la Charte.
- Apporter un appui administratif et technique aux propriétaires souhaitant s'engager dans la Charte.
- Assurer une cohérence avec les programmes en cours (Réserve biologique, site Dore et affluents)

Études :

- Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne et de la boulaie tourbeuse (mission topographique, étude paléo-écologique et pédologique) par le cabinet d'expertise Pierre Goubet.
- Actualiser le suivi sur les éboulis siliceux et la lande sèche par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.
- Réaliser un suivi de la colonisation ligneuse de la Prairie à Molinie sur sols calcaires (habitat d'intérêt communautaire 6410) par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

### *Itinéraires techniques sylvicoles proposés en accompagnement de la Charte Natura 2000 :*

La charte Natura 2000 du site, validée par le comité de pilotage le 4 novembre 2011, prévoit l'engagement suivant pour les milieux forestiers :

- ② Conserver les Hêtraies : Proscrire toute coupe rase d'une surface supérieure à 0,5 ha. Respecter l'itinéraire technique proposé par l'animateur du site.

L'objectif recherché au travers des itinéraires techniques est de permettre au propriétaire de valoriser économiquement son peuplement tout en conservant l'habitat hêtraie à houx

L'itinéraire technique proposé par l'animateur, après discussion avec le propriétaire, dépendra :

- de la situation du peuplement : structure du peuplement, accessibilité et desserte existante, productivité des sols, potentialité écologique du peuplement (présence de micros-habitats, arbres sénescents...), taille de la parcelle.
- des objectifs du propriétaire : autoconsommation de bois de chauffage, vente de bois de chauffage, ou de bois d'œuvre, ...

Une typologie simple des différents peuplements rencontrés sur le site est présentée en séance. À chaque type correspond plusieurs itinéraires techniques possibles.

Les itinéraires proposés aux propriétaires prendront la forme de fiches techniques qui présenteront les étapes d'interventions et les préconisations de gestion écologique.

Pascal FARGE propose que soit réalisé un accompagnement du propriétaire lors du marquage des coupes. Après discussion, il apparaît que ce n'est pas le rôle de l'animateur du site Natura 2000, dont l'action ne doit pas s'inscrire dans le champ concurrentiel.


Plusieurs membres du comité de pilotage insistent sur la nécessité de communiquer auprès des petits propriétaires forestiers, qui sont majoritaires, pour diffuser des conseils de gestion forestière respectueuse de la conservation des habitats naturels. Cette communication pourra se traduire par des journées de sensibilisation sur le terrain.

### **Conclusions :**

Le comité de pilotage valide le nouveau document d'objectifs du site, en intégrant les quelques modifications proposées.

La rédaction de fiches techniques pour chaque itinéraire technique sylvicole sera l'un des principaux axes de travail en 2014, réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (CRPF, représentant des propriétaires forestiers, PNR, ONF, Communautés de Communes, ... )

Le Sous-Préfet de Thiers,



Gilles TRAIMOND

Pièce jointe : Diaporama présenté lors de la réunion

